



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE DES
PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT CONFIRME QU'IL PARTICIPERA A HAUTEUR DE PLUS DE 2,6 MILLIARDS D'EUROS A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE PLUS DE 3,1 MILLIARDS D'EUROS LANCÉE PAR EDF LE 18 MARS 2022

Paris, le 18 mars 2022

N°2191

Conformément à l'intention exprimée par la société EDF auprès de son Conseil d'administration le 17 février 2022 et communiquée au marché le 18 février, EDF a décidé le 17 mars 2022 de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de plus de 3,1 milliards d'euros.

L'Etat, qui détient de concert avec l'EPIC Bpifrance 83,88% du capital d'EDF, renouvelle son engagement d'y participer à hauteur de cette quote-part de 83,88%, soit une souscription d'un montant de 2,654 milliards d'euros.

L'Etat contribue ainsi, en tant qu'actionnaire avisé de long terme, à sécuriser la situation financière d'EDF et sa capacité de financement à court et moyen terme, et permet à l'entreprise de poursuivre sa stratégie de développement rentable dans le cadre de la transition énergétique.

L'Etat réaffirme également sa confiance dans la direction de l'entreprise et l'ensemble de ses salariés pour assurer la réussite d'EDF.

Contacts presse Agence des participations de l'État

Marine Jumel : 01 44 87 71 81 – marine.jumel@ape.gouv.fr